

Conseil d'administration du 12 mars 2024

Liste des délibérations

Approbation du PV du conseil d'administration du 29 novembre 2024	2024 - 01
Modification de la composition de la commission permanente	2024 - 02
Convention avec AgroParisTech Innovation	2024 - 03
Accréditation du master AETPF	2024 - 04
Sorties d'inventaire 2023	2024 - 05
Compte financier 2023	2024 - 06
Avenant à la convention de mise à disposition AgroParisTech - CASAS	2024 - 07
Avenant à la convention tripartite AgroParisTech – CASAS - INRAE	2024 - 08

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-01

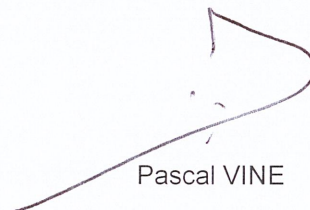
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration d'AgroParisTech du 29 novembre 2023.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	25
Pour	:	24
Contre	:	-
Abstentions	:	1

Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024

DELIBERATION 2024-02

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement et notamment l'article 7

Vu la délibération 2021-3 du conseil d'administration d'AgroParisTech créant la commission permanente,

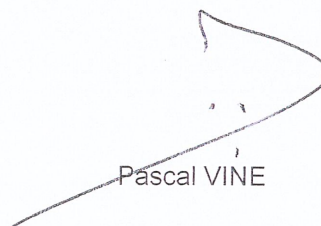
Sur proposition du directeur général,

Décide que sa composition est arrêtée comme suit :

Le président du conseil d'administration	Pascal Viné	
Le vice - président du conseil d'administration	Anne-Claire Vial	
1 représentant de l'Etat	Benoît Bonaimé directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation	
2 représentants des enseignants-chercheurs et autres enseignants	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	Christophe Doursat Karine Alix-Jenczwski	Sophie Devienne Matthieu Jules
1 représentant des personnels IATOS et des personnels de recherche	Pascale Reichl	Siham Lachgar
1 représentant des étudiants	Thomas Da Costa	Louis Kallis

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-03.

Le président du conseil d'administration



 Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	: 26
Pour	: 26
Contre	: -
Abstentions	: -

Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024

DELIBERATION 2024-03

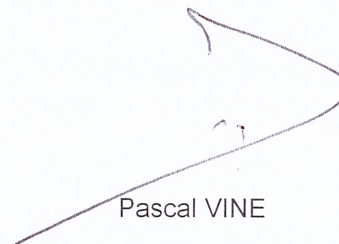
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le code de la Recherche,
Vu le code de l'Éducation,

Sur proposition du Directeur général,

Approuve le renouvellement de la convention de coopération entre AgroParisTech et AgroParisTech Innovation pour la période 2024-2028.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	26
Pour	:	24
Contre	:	-
Abstentions	:	2

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-04

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

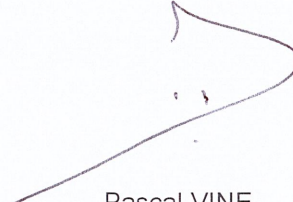
Vu l'avis favorable du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur du 8 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement d'AgroParisTech du 18 Janvier 2024,

Sur proposition du directeur général,

Approuve la demande d'accréditation du Master *Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt* pour la période du 2024 – 2029.

Le président du conseil d'administration



Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	26
Pour	:	26
Contre	:	-
Abstentions	:	-

27

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

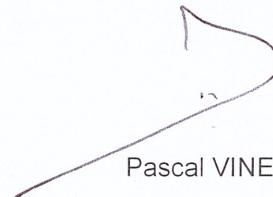
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Approuve les sorties d'inventaire figurant dans la note présentée au conseil d'administration pour un montant de **1 587 029,21 €** sur l'exercice 2023.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 26
Pour	: 26
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-06

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Sur proposition du directeur général,

Article 1 : Arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- Equivalents temps plein travaillés : 201,55 (124,05 ETPT sous plafond + 77,5 ETPT hors plafond)
- Autorisations d'engagement : 38 169 392,39 €

Masse salariale	10 936 373,52 €
Fonctionnement	24 989 400,98 €
Investissement	<u>2 243 617,89 €</u>
Total AE :	38 169 392,39 €

- Crédits de paiement : 39 594 099,53 €

Masse salariale	10 936 373,52 €
Fonctionnement	24 769 217,94 €
Investissement	<u>3 888 508,07 €</u>
Total AE :	39 594 099,53 €

- Recettes : 40 602 994,51 €
- Solde budgétaire : + 1,008,894,98 €

Article 2 : Arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- Variation de trésorerie : + 1 229 620,67 €
- Résultat patrimonial : - 1 068 778,71 €
- Capacité d'autofinancement : + 425 841,26 €
- Variation de fonds de roulement : - 1 748 525,49 €

Article 3 : Décide d'affecter le résultat à hauteur de - 1 068 778,71 au compte 119 report à nouveau.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants	:	26
Pour	:	21
Contre	:	-
Abstentions	:	5

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-7

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé Agro Paris Tech,

Vu l'acte de transfert du terrain d'implantation d'AgroParisTech à Palaiseau de l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay à AgroParisTech signé le 26 septembre 2017,

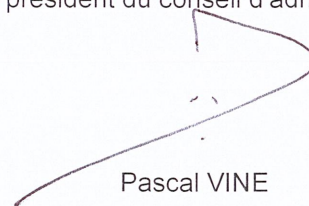
Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'AgroParisTech à Palaiseau à Campus Agro SAS conclue entre AgroParisTech et Campus Agro SAS le 26 septembre 2017,

Vu la convention de mise à disposition d'AgroParisTech des ouvrages construits par Campus Agro SAS conclue entre Campus Agro SAS et AgroParisTech le 26 septembre 2017,

Sur proposition du directeur général,

AUTORISE le directeur général à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'AgroParisTech des ouvrages construits par Campus Agro SAS.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	26
Pour	:	24
Contre	:	2
Abstentions	:	0

**Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2024**

DELIBERATION 2024-8

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

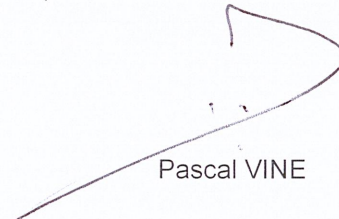
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé Agro Paris Tech,

Vu la convention tripartite relative au campus d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de Saclay signée le 26 septembre 2017,

Sur proposition du directeur général,

AUTORISE le directeur général à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite relative au campus d'AgroParisTech et d'INRAE sur le plateau de Saclay.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	26
Pour	:	24
Contre	:	2
Abstentions	:	0